

Invitation à L'Assemblée Générale



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association Com'expression :

Samedi 16 mars 2019 de 14h à 16h
Au local de l'association : 92 rue des Charmettes - Lyon 6^{ème}

Ordre du jour de l'assemblée générale :

- Présentation du rapport moral et du rapport d'activités de l'année 2018
- Présentation du rapport financier de l'exercice 2018
- Echange autour des projets de l'association
- Renouvellement du Conseil d'administration
- Vote des différentes délibérations
- Questions diverses

Nous comptons sur votre présence¹. L'assemblée générale est en effet pour nous l'occasion de vous rencontrer et d'échanger autour du projet, du fonctionnement et de l'activité de l'association.

Si vous avez des **questions que vous souhaitez voir abordées** pendant cette assemblée générale, merci de nous les faire parvenir par mail (à secretariat@comexpression.com) ou par courrier **le jeudi 14 mars au plus tard**.

Com'expression est **administrée par un collectif d'adhérents**, élus en AG.

Que vous soyez parents d'enfants des accueils de loisirs, participants à une activité pour tous... et que vous souhaitez **devenir membre du Conseil d'administration** de Com'ex (mandat d'un an renouvelable - environ 8 réunions par an avec une participation selon vos disponibilités !), vous devez **faire part de votre candidature** à l'adresse suivante **avant le 14 mars** : presidence@comexpression.com

Pour le Conseil d'administration, Miora PIFFRET, Présidente

¹ En cas d'impossibilité de participer, **vous pouvez déléguer votre pouvoir** à un-e adhérent-e de votre choix en remplissant la fiche jointe à cette lettre et en nous la retournant **au plus tard le jeudi 14 mars** (soit en la déposant auprès de Méline VIGNON au secrétariat de l'association rue Bellecombe - soit en la renvoyant par mail à secretariat@comexpression.com).



POUVOIR - Assemblée générale 2019

Du fait du principe de l'adhésion familiale en vigueur à Com'expression, la famille à jour de sa cotisation bénéficie du droit de vote à l'assemblée générale, à raison d'une voix par famille. Il ne peut donc y avoir qu'un seul pouvoir par famille adhérente.

Les statuts de l'association Com'expression prévoient que les membres empêchés pourront se faire représenter au moyen d'un pouvoir signé par eux, mais un membre ne pourra représenter que deux membres autres que lui-même. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Si vous ne savez pas à quel adhérent-e ou famille adhérente donner votre pouvoir, vous pouvez donner votre pouvoir à un membre adhérent de l'association, par tirage au sort, au moment de l'ouverture de l'assemblée générale, selon les conditions décrites précédemment.

Je soussigné-e, Monsieur/Madame¹ : _____,

demeurant à _____,

membre de l'association Com'expression et à jour de ma cotisation annuelle²,

donne pouvoir à Monsieur/Madame¹ : _____

donne pouvoir à un membre adhérent de Com'expression, par tirage au sort,

aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire du samedi 16 mars 2019 pour délibérer et prendre part aux votes en mes lieux et places sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention manuscrite « *Bon pour pouvoir* ».

1 : Rayez la mention inutile

2 : Pour cette année, la cotisation d'adhésion est valable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019